



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## Historique des CAPA de l'Académie de Versailles

### VOS ELU.ES VOUS INFORMENT :

**Le paritarisme** dans la Fonction Publique date de la loi de 1946 qui instaure le statut de la Fonction Publique, complétée par les ordonnances de 1959. **Les CAPA à Versailles ont été mises en place en 1972-1973, au moment de la création de l'Académie.**

Les compétences des CAPA étaient bien moins importantes qu'aujourd'hui car la gestion de très nombreux personnels était nationale. Le début de la gestion **académique des avancements des certifiés** date de 1987. Toutefois, l'Académie gérait les Maîtres Auxiliaires, les PEGC, les Adjoints d'Enseignement, les Maître d'Internat et Surveillants d'Externat (MI-SE), les personnels administratifs et ATOSS, les personnels du 1er degré dans les Inspections Académiques avec les CAPD, commission académique paritaire départementale

Avec l'arrivée de la gauche en 1981, le Recteur change et le fonctionnement dans les faits change aussi grandement. L'ancien Recteur bafouait les droits des personnels, et le paritarisme n'était qu'une caricature.

En 1983, paraissent les textes qui élargissent le paritarisme avec la création des CTPD et CTPA .

**Il faut attendre 1981 pour que le paritarisme existe véritablement...**

**La déconcentration a augmenté considérablement les prérogatives des CAPA et donc le rôle des élus académiques.**

**La loi sur la représentativité des syndicats de juillet 2010 renforce la place des négociations en Comité technique (ex CTPA) désormais élu par l'ensemble des personnels en même temps que les CAPA et CAPN.**

Puis, en 1989, c'est une autre étape de la déconcentration, avec l'instauration de la "Hors classe" pour les certifiés, PLP, CPE et sa gestion rectoriale ...

Hors classe jusque là réservée uniquement aux agrégés mais les possibilités d'accès ont augmenté.

Puis vient la déconcentration du mouvement des personnels du second degré en 1999.

Déjà, de nombreuses opérations avaient lieu. Les AE participaient à un mouvement inter-académique avec affectation sur une académie, puis affectés sur poste par le Recteur...

**DIALOGUE SOCIAL :  
LA DIRECTION PEUT MIEUX FAIRE !**



Les stagiaires certifiés-agrégés (on disait CPR, les IUFM ne datent que de 1981) étaient mis à disposition du recteur puis affectés sur poste pour un an, avant de participer au mouvement national. Il ne faut pas oublier non plus que les bonifications de rapprochement familial n'étaient accordées au mouvement national que sur des vœux académiques; c'était donc le Rectorat qui affectait ces collègues sur poste.

Enfin la loi de juillet 2010, donne davantage de pouvoir aux instances consultatives en élargissant le champ des négociations des Comités Techniques académiques et ministériels qui seront désormais élus par l'ensemble des personnels (Titulaires et non-titulaires).

Il n'y a donc pas eu de révolution, mais des évolutions...

Sylvaine Godard et Odile Nave.

### **POUR RENFORCER L'ACTION DES ELU.ES ET POUR LA REPRÉSENTATIVITÉ DU**

**Sgen-  
CFDT**

**PENSEZ A VOTER et**

**A FAIRE VOTER Pour ses listes  
du 29 novembre au 06  
décembre 2018.**

**TOUS UNIS !**



## **Historique des CAPA**

■-1946 : Paritarisme dans la fonction publique ( Nombre égal de représentants de l'administration et des syndicats ).

■-1972-73 : Crédation de l'Académie de Versailles.

■-1981 : Crédation des CAPA sous le ministère A. Savary ( Lois sur la déconcentration et décentralisation).

■-1983 : Crédation des CTPD et CTPA.

■-1987 : Promotions des certifiés au niveau académique.

■- 1989 : Crédation de la Hors-Classe Certifiés, PLP, CPE.

■ -1999 : Déconcentration du mouvement des personnels du 2nd degré = Crédation des mutations intra-académique.

■-2008 : Crédation des CCP, commission consultative paritaire pour les non titulaires.

■-2010 : Loi sur la représentativité syndicale, à l'initiative de la CFDT et de la CGT. Mais signée par la FSU, Solidaires, UNSA, CFE-CGC.  
Ce qui a permis la création des Comités Techniques de proximité, Académiques, Ministériels élus par l'ensemble des personnels en octobre 2011.

■-2016 : PPCR, parcours professionnel, Carrières et Rémunération signé par la CFDT, L'UNSA, la FSU, améliore le déroulement de carrière en permettant un avancement d'échelon unique avec 2 accélérations de carrière possible aux 6° et 8°, en garantissant un accès à la hors classe pour tous, en créant un grade supplémentaire, la classe exceptionnelle

■-2018 : Aujourd'hui, il est question de remettre en cause les CHSCT ainsi qu'un bon nombre de CAPA . Même si le Sgen-CFDT estime que ces commissions doivent évoluer, il s'opposera à toute remise en question de ces instances.